

République de Guinée

Travail – Justice – Solidarité

LOI
L/2021/N° 0008 - 7 AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE 2020/008/PRG/SGG DU 18 AOUT 2020 RELATIVE A LA RATIFICATION DU PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LE FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT (FAD) PROGRAMME MULTI-PAYS D'APPUI A LA REPONSE A LA COVID-19 (BENIN, TOGO, GUINEE), SIGNE LE 30 JUILLET 2020 POUR UN MONTANT DE TROIS MILLIONS UNITE DE COMPTE (3.000.000 UC), EN APPLICATION DE LA LOI L/2020/0008/AN DU 03 JUILLET 2020 PORTANT HABILITATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A PRENDRE, PAR ORDONNANCE, DES MESURES RELEVANT DU DOMAINE DE LA LOI.

L'Assemblée nationale,

Vu la Constitution, notamment en ses articles 80 et 76 ;

Vu la loi L/2020/0008/AN/ du 03 juillet 2020 Portant Habilitation du Président de la République à prendre, par Ordonnances, des mesures relevant du domaine de la loi ;

Après en avoir délibéré, lors de sa plénière du jeudi 25 février 2021, adopte la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est ratifiée l'Ordonnance 2020/008/PRG/SGG du 18 août 2020 relative à la Ratification du Protocole d'Accord entre la République de Guinée et le Fonds Africain de Développement (FAD) Programme multi-pays d'appui à la réponse à la Covid-19 (Bénin, Togo, Guinée), signé le 30 juillet 2020 pour un montant de trois millions unité de compte (3.000.000 UC), en application de loi L/2020/008/AN du 03 juillet 2020 portant habilitation du Président de la République à prendre, par Ordonnance, des mesures relevant du domaine de la loi.

Article 2 : La présente loi qui prend effet à compter de sa date de promulgation, sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Guinée.

Conakry, le 25 FEB 2021

Conakry, le 25 FEB 2021

Le Secrétaire de séance
4^{ème} Secrétaire parlementaire

Hon. Nestor KAGBADOUNO

Pour la Plénière

Le Président de séance
2^{ème} Vice-président

Honorable Dr. Fodé SOUMAH

